

## Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### HGA ACTIONS PME-ETI (FCP20060361)

**Part R** (FR0007059886)  **Part G**

Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) soumis au droit français  
géré par HUMANIS GESTION D'ACTIFS

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

Le Fonds d'investissement Alternatif (FIA) « **HGA ACTIONS PME-ETI** », de classification « **Actions de pays de la zone euro** » a pour objectif de gestion d'atteindre la performance de l'indice ENTERNEXT PEA-PME 150 Index GR (dividendes nets réinvestis).

### Caractéristiques essentielles du FIA :

Le FIA a vocation à être investi à hauteur de 80 % minimum de son actif net sur un ou plusieurs marchés des actions de petites et moyennes entreprises et/ou des entreprises de taille intermédiaire de la zone euro. L'exposition au risque action sera au maximum de 110 % de l'actif net. Cependant, en fonction des conditions de marché, l'exposition au risque action pourra être diminuée au profit de la poche monétaire, investie directement ou via des OPC, ces derniers représentant au maximum 15 % de l'actif net.

La stratégie d'investissement est analysée et définie au cours de comités stratégiques mensuels. Une fois établie la stratégie d'investissement, s'ensuit l'allocation tactique venant s'adapter à la conjoncture boursière à court terme :

- pour la partie actions l'allocation sectorielle,
- pour la partie taux d'intérêt le positionnement de la courbe.

Pour l'approche sectorielle, sont pris en compte des éléments tels que la croissance bénéficiaire sectorielle, les valorisations boursières avec une comparaison historique, en intégrant le caractère plus ou moins cyclique des secteurs. L'attention est portée sur le caractère moyen et long terme des valorisations sectorielles relatives, tout en intégrant la dynamique de révision bénéficiaire à court terme.

Pour la partie taux, il est arrêté un objectif de sensibilité au taux d'intérêt, de positionnement sur la courbe des taux et d'exposition au risque de crédit.

Le FIA pourra être investi jusqu'à 50% de son actif net en OPCVM et/ou FIA. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le FIA peut souscrire à des obligations convertibles aux fins d'exposition à hauteur de 20% maximum de son actif net.

Les instruments dérivés pourront être utilisés en fonction des conditions de marché pour couvrir le risque action ou pour exposer le portefeuille à ce risque jusqu'à un maximum de 110% de l'actif. Ils pourront également être utilisés dans le cadre de la gestion taux pour couvrir le portefeuille contre le risque de taux.

**Affectation des sommes distribuables** : capitalisation

**Durée de placement recommandée** : au moins 5 ans

**Recommandation** : ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée

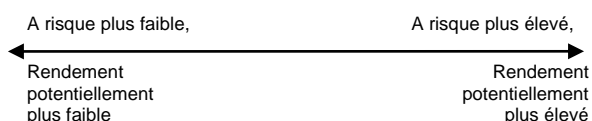
**Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat** : elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext – Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.

Les souscriptions et les rachats sont effectués à cours inconnu et sont centralisés le jour de valeur liquidative J avant 14 h auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - 9, rue du débarcadère – 93761 PANTIN Cedex.

Ces souscriptions et ces rachats sont exécutés à J+2 sur la base de la valeur liquidative J, calculée en J+1 (jour ouvré).

Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après l'heure limite de centralisation sont exécutées sur la base de valeur liquidative suivante.

## Profil de risque et rendement



⇒ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». La catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.

⇒ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de ce FIA reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions sur lesquels il est investi.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du FIA :

⇒ **Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

⇒ **Risque de liquidité** : C'est le risque qu'une position ne puisse pas être cédée pour un cout limité et dans un délai suffisamment court, i.e. c'est le risque de devoir vendre un instrument financier à un prix inférieur au juste prix et ainsi générer une moins-value pour le portefeuille et in fine, une baisse de la valeur liquidative du fonds.

## Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris, les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

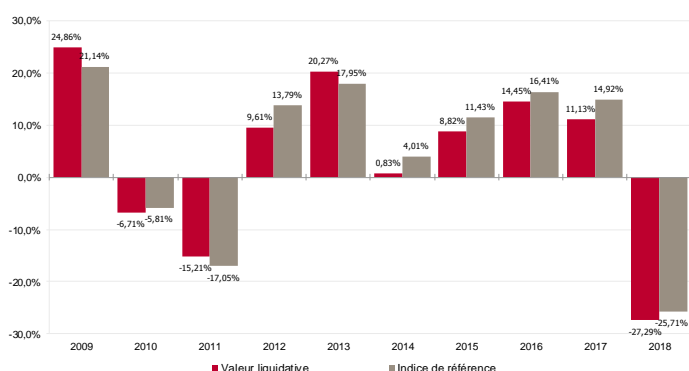
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3 % maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	1,01 % TTC (*)
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

(\*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Il peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais et commissions » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet [www.hga.humanis.com](http://www.hga.humanis.com)

## Performances passées



**AVERTISSEMENT :** Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances passées et l'indicateur de référence ne sont pas représentatifs de la nouvelle orientation de gestion de votre fonds à compter du 30/11/2015.

Les performances sont affichées nettes des frais courants.

Date de création du Fonds : 29 juin 2001.

Devise : euro

## Informations pratiques

- **Dépositaire :** BNP Paribas Securities Services
- **Commissaire aux comptes :** PwC
- **Forme juridique :** Fonds d'investissement à Vocation Générale (FIVG)
- **Prospectus / rapport annuel / document semestriel / Valeur liquidative / Information sur chaque part :** disponibles sur demande auprès d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS Service reporting – 141 rue Paul Vaillant Couturier 92246 Malakoff Cedex ou [hga.reporting@humanis.com](mailto:hga.reporting@humanis.com)

- **Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous adresser directement à votre conseiller fiscal.

Ce fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

- La responsabilité d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIVG.

Ce fonds est agréé et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
**HUMANIS GESTION D'ACTIFS** est agréé par la France et réglementée par l'AMF.  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **08/02/2019**.